

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VILLEVIEILLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 OCTOBRE 2022

A 18h, et en présence de MM Jean-Marc Crumiere, Corinne Theillet, Raymond Liria, Marc Berthe, Nicolas De Craène, Max Blondin, Patricia Zonza, Hélène de Marin, Fabienne Hardy, Gérard Faucher et Brigitte Faucher, M. Roger Caruana ouvre la séance et accueille les personnes présentes en tant qu'hôte et évoque l'historique de l'Association et les activités des dernières années.

Jean Marc Crumiere est nommé Président de séance, Brigitte Faucher, secrétaire de séance.

J.M. Crumière remercie Roger Caruana qui reçoit l'Assemblée Générale chez lui, faute de disponibilité de salle communale et félicite Corinne Theillet qui a assuré la présidence de l'ASSV pendant plusieurs années en maintenant diverses activités.

Après avoir accueilli les présents, et excusé les absents, J.M. Crumière insiste sur le fait qu'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire de refondation et rappelle les règles statutaires pour les cartes d'adhérent, dont le montant a été fixé à 10€ par personne.

I- INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR L'ASSOCIATION

Afin de régulariser et actualiser la situation de l'ASSV il est nécessaire de récupérer rapidement toutes les archives administratives. Ensuite, de publier rapidement un PV de réunion afin de procéder à l'enregistrement de l'association auprès des services de la Préfecture, puis de la Banque et des Assurances.

II- INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

L'association a été touchée par la crise sanitaire, les adhérents ont déserté et les dirigeants se sont démotivés, faute de projets.

A la question "Quel est l'intérêt de la reprise de l'Association ?" Nombreuses sont les réponses et motivations :

- Le désir de ne pas laisser disparaître cette association, en sommeil depuis 2 ans, et se mobiliser pour la relancer,
- C'est une association ancienne (créée en 1989), donc déjà connue, ce qui évite d'en créer une nouvelle.
- La volonté de défendre et protéger le site de Villevieille, en harmonie avec les instances en fonction.

Pour rappeler ce qu'est l'ASSV, J.M. Crumière évoque les statuts publiés au JO le 27/12/1989 : Le but de l'association, inscrit dans les statuts : " Défendre et protéger le site naturel, historique et traditionnel de Villevieille".

Il évoque le site Web qui n'a pas été modifié depuis 2017 et qui peut disparaître à tout moment : <http://hansjorg.klein.pagesperso-orange.fr/assv.html> et qu'il serait nécessaire de remettre en activité.

Quelques activités anciennes sont évoquées : des conférences, projection cinéma, expositions, nettoyage de certains sites, participation à des restaurations d'édifices, promenades pédestres et en calèche, visites de sites voisins, fêtes à l'occasion d'anniversaires de l'association, édition de bulletins et d'un opuscule sur le patrimoine, réédition d'un livre etc.

Le bilan moral 2020 a déjà été adopté lors d'une Assemblée Générale de 2021, au cours de laquelle la dissolution de l'association avait même été envisagée. Le bilan financier a été adopté également à la même date avec un solde positif en banque.

Ces deux bilans ne nécessitent pas de vote puisqu'ils ont déjà été approuvés par l'ancien conseil d'administration et qu'il n'y a pas eu d'activité depuis.

Etant donné la richesse du patrimoine de Villevieille et pour éviter la dissolution de l'association il semble nécessaire de relancer l'ASSV en partant sur de nouvelles bases.

La tâche sera difficile car il s'agit de rassembler des personnes motivées . On peut espérer que la plupart des personnes qui assistent à la réunion sont décidées à faire vivre l'association et à s'impliquer. De nouveaux adhérents nous rejoindront et il n'est pas nécessaire de prendre part ou de s'intéresser à toutes les activités, de même que l'érudition en matière d'archéologie par exemple est facultative. Mais chacun pourra faire sa part.

III- PROGRAMME

Il faut bien être conscient du délai de mise en route de l'association, et ne pas s'imaginer être investi d'un pouvoir de censeur ou de Don Quichotte inquisiteur. L'ASSV ne pourra pas traiter tous les sujets émergents ou dormants ; ils devront être sélectionnés et priorités par le Conseil d'administration.

Cette reprise devra intégrer des gens motivés et la présence d' experts serait souhaitable.

Quelles peuvent être les actions immédiates sur lesquelles le CA devra rapidement travailler ?

Propositions à court terme pour 2022 :

- 1-Mise à jour de tous les enregistrements administratifs
- 2- Etude des budgets antérieurs et prévisionnel
- 3- Conférence : thème à choisir
- 4- Visite du site de Fontbouisse (classé en 1979) et définition des actions à envisager
- 5- Rencontre avec les institutions que nous côtoyons (Mairie, CCPS) et dont nous dépendons et éventuellement des associations similaires à la nôtre.

Propositions à moyen terme pour 2023 :

- 1- Participation aux journées du Patrimoine 2023
- 2- Participation au forum des associations, en 2023, et qui aura lieu à Souvignargues

- 3- Suivi du dossier de la restitution du pigeonnier de Pondres, prévue en 2023 par le Conseil Départemental à la commune de Villevieille (inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en 1964)
- 4- Suivi de la présentation de l'INRAP pour la découverte des mosaïques lors des travaux dans le centre ancien en 2022
- 5- Projet pédagogique sur un thème à proposer ou à définir avec les enseignants scolaires
- 6- Créer des activités conviviales (sorties, visites de Musées, expositions, etc)
- 7- Réfléchir à l'actualisation de la liste du patrimoine petit et grand de Villevieille qui ne se résume pas uniquement à l'archéologie et aux châteaux
- 8- Travailler également en collaboration avec des financeurs sur la création d'un dépliant touristique de mise en valeur de Villevieille.

Gouvernance de l'association :

Sans tomber dans la réunionite il s'agira de se réunir régulièrement avec la participation éventuelle de personnes utiles sur un sujet défini.

Sur le plan administratif il est nécessaire de procéder à diverses modifications : les statuts, le changement du siège social qui seront validés par le Conseil d'Administration, et les démarches administratives auprès de la Préfecture, la Mairie, l'INSEE, la banque, la MAIF.

Et réfléchir à une éventuelle modification du nom de l'Association.

Communication en interne et externe :

- 1) Informer afin de recruter de futurs adhérents, en particulier auprès des jeunes (Ecole)
- 2) Etre présent dans les manifestations (style forums etc)
- 3) Relancer le site Web de l'association, soit en récupérant le site existant, soit en créant un nouveau, en tout état de cause un gros travail en perspective,
- 4) Créer une page Facebook
(hors réunion : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100086799803328>)
- 5) Créer un nouveau logo ?

IV- ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour fonctionner, l'ASSV a besoin d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration qui élira un bureau, dirigera l'association et fixera les orientations.

Les statuts en vigueur actuellement ne précisant pas le nombre de membres du Conseil, toutes les candidatures sont retenues, si des postes sont non pourvus ils seront complétés plus tard (cooptation)

J.M Crumière invite les participants à se présenter individuellement et demande aux personnes ayant acquitté le montant de la carte de membre si elles acceptent les votes à main levée.

L'assemblée accepte également que l'élection du Bureau suive immédiatement l'AG et en présence de tous

Sont élus à l'unanimité :

- Jean-Marc CRUMIERE, Président, retraité, né le 11/06/1945 à Tiaret (Algérie), demeurant 2 chemin de la Plaine à 30250 Villevieille

- Hélène de MARIN, Vice-présidente, clerk de notaire, née à Nîmes (Gard) le 16/05/1960, demeurant 4 faubourg du Pont à 30250 Sommières

- Gérard FAUCHER, Trésorier, retraité, né à Nyons (Drome) le 23/11/1948, demeurant 124 chemin du Pont de la Lèque à 30250 Villevieille

- Brigitte FAUCHER, Secrétaire, retraitée, née le 18/02/1951 à Villevieille (Gard), demeurant 124 chemin du Pont de la Lèque à 30250 Villevieille

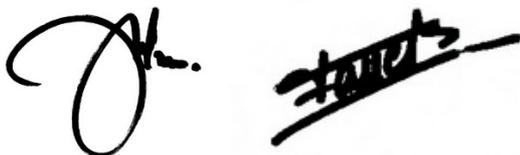
- Nicolas DE CRAENE, Secrétaire adjoint, né le 10/12/1980 à Montpellier (Hérault) demeurant 106 Chemin de Belleau à 30250 Villevieille.

Le président et le trésorier sont chargés d'effectuer les opérations bancaires ; le Président remercie l'assemblée et insiste sur le fait que Conseil d'administration et Bureau travaillent sereinement et en toute convivialité pour le bien de l'Association. Une communication continue et systématique sera établie vers les adhérents.

La séance est levée à 19h 15.

Le Président : Jean Marc Crumiere

la Secrétaire : Brigitte Faucher

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive signature that appears to be 'J.M. Crumiere'. The signature on the right is a more angular, cursive signature that appears to be 'B. Faucher'.